

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 2 août 2021** du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à la salle du conseil située au 172 rue de l'Église, **lundi 16 août 2021 à 20h**, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, maire.

**Sont présents:**

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**

**Secrétaire d'assemblée :** **Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière**

**PUBLIC :** **0**

**Veillez prendre note que la tenue de la séance du conseil permettra la présence du public. Les citoyens qui se présenteront à l'édifice municipal devront porter un couvre-visage et respecter la distanciation de 2 mètres.**

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

**ORDRE DU JOUR**

**5.A ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 5.2.** Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 001 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2021.
- 5.3.** Résolution d'adjudication.

**12.A AFFAIRES NOUVELLES**

**13.A PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. A LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, précise qu'en raison du Covid-19 la séance sera tenue avec la présence du public mais que les citoyens devront respecter les règles sanitaires. Ouverture de la séance d'ajournement à 20h00

**5.A ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

144-20210816

**5.2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 001 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 AOÛT 2021**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la

paroisse de Saint-Joachim souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 001 000 \$ qui sera réalisée le 26 août 2021, répartie comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
382-2015	594 700 \$
385-2016	376 300 \$
424-2021	1 030 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 382-2015, 385-2016 et 424-2021, la Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim avait le 23 août 2021, un emprunt au montant de 971 000 \$, sur un emprunt original de 1 223 900 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 382-2015 et 385-2016;

**ATTENDU QUE**, en date du 23 août 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui sera réalisée le 26 août 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 382-2015 et 385-2016;

**Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault, appuyé par Monsieur Mario Godbout et résolu unanimement**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de la Côte-de-Beaupre  
9751, BOULEVARD SAINTE-ANNE  
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE, QC  
G0A 3C0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 382-2015, 385-2016 et 424-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE**, compte tenu de l'emprunt par obligations du 26 août 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 382-2015 et 385-2016, soit prolongé de 3 jours.

**Adoptée**

145-20210816

### 5.3. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

#### Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	16 août 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 août 2021
Montant :	2 001 000 \$		

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts numéros 382-2015, 385-2016 et 424-2021, la Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 août 2021, au montant de 2 001 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

154 000 \$	0,50000 %	2022	2022
156 000 \$	0,70000 %	2023	2023
159 000 \$	0,90000 %	2024	2024
161 000 \$	1,05000 %	2025	2025
1 371 000 \$	1,25000 %	2026	2026

Prix : 98,61600

Coût réel : 1,52082 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

154 000 \$	0,50000 %	2022	2022
156 000 \$	0,70000 %	2023	2023
159 000 \$	0,90000 %	2024	2024
161 000 \$	1,20000 %	2025	2025
1 371 000 \$	1,30000 %	2026	2026

Prix : 98,59700

Coût réel : 1,57794 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

154 000 \$	0,50000 %	2022	2022
156 000 \$	0,70000 %	2023	2023
159 000 \$	0,85000 %	2024	2024
161 000 \$	1,15000 %	2025	2025
1 371 000 \$	1,30000 %	2026	2026

Prix : 98,42797

Coût réel : 1,61326 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Madame Lucie Racine, appuyé par Monsieur Lawrence Cassista et résolu unanimement**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 2 001 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de Saint-Joachim soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Adoptée**

**12.A AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT**

**13.A PÉRIODE DE QUESTIONS**

**146-20210816**

**14.A LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé** par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de lever l'assemblée du 16 août 2021, 20h07.

**Adoptée**

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Marc Dubeau, maire

Nadia Duchesne, directrice générale et  
secrétaire-trésorière